

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Conditions de vie des aînés

Les promesses électorales ne sont pas suffisantes

Montréal, le 5 septembre – L'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), qui représente plus de 25 500 personnes aînées au Québec, ne voit pas dans les plateformes électorales des différents partis fédéraux de propositions adéquates pour soutenir les personnes aînées. Afin de corriger cette situation rapidement, l'AQDR propose 5 grandes revendications permettant de soutenir l'ensemble des personnes aînées au Québec.

La situation des personnes aînées au Québec ne cesse de se détériorer. Cette situation alarmante montre un manque de considération de la part du gouvernement fédéral pour les personnes de 65 ans et plus. En avril 2021, les chercheurs de l'IRIS ont établi un barème objectif des montants d'un revenu viable, adapté aux besoins et aux offres en métropole, dans les villes et en milieu rural. Ce montant est de 28 000\$ par année pour une personne seule, alors qu'actuellement, une personne bénéficiant du Supplément de revenu garanti (SRG) et de la pension fédérale de Sécurité de la vieillesse (SV) reçoit au maximum que 18 000\$ par année.

« Il existe un important écart entre le coût de la vie et l'offre de soutien financier aux personnes aînées de la part du gouvernement fédéral. Nous nous expliquons très mal l'entêtement du gouvernement à ne pas bonifier ses programmes afin de soutenir adéquatement les personnes aînées en leur offrant un revenu viable », a indiqué le président de l'AQDR, Pierre Lynch.

« Les revendications que nous présentons aujourd'hui sont tout à fait applicables par le gouvernement fédéral et permettent une nette amélioration de la qualité de vie des personnes aînées. Si toutefois le prochain gouvernement au pouvoir prenait la décision du statu quo, c'est plus de 1,5 million de personnes aînées au Québec qui seraient laissées de côté », a conclu monsieur Lynch.

Plus de 33% des membres de l'AQDR vivent actuellement avec 18 000\$ ou moins par année, selon un sondage mené en avril 2021 par l'organisation. C'est une situation tout à fait inacceptable qui ne doit pas continuer. Les personnes aînées du Québec continuent de s'appauvrir. Les revenus offerts par le gouvernement fédéral sont insuffisants et les crédits d'impôt souvent inapplicables ne permettent guère une amélioration de la qualité de vie des personnes qui en bénéficient. Il est grand temps que le gouvernement fédéral s'intéresse à la situation des personnes aînées qui ont contribué à la mise en place de la société actuelle. Le droit à un revenu viable n'est pas un luxe, mais un droit.

5 revendications pour offrir un revenu viable aux personnes aînées du Québec

1- Revenus fédéraux

Prestation de sécurité de vieillesse (SV) et prestation du supplément de revenu garanti (SRG) Hausse immédiate des revenus fédéraux de base des aînés et retraités à 2000\$ par mois (24 000\$ annuels) avant d'atteindre 2333,33 \$ par mois (28 000\$ par an) avant la fin de son mandat.

- 2- Loi sur la faillite protection des fonds de pension des employés Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.
- 3- Convertir certains crédits d'impôt non remboursables en crédits remboursables
 Les crédits d'impôt fédéraux non remboursables pour les frais médicaux, pour le montant pour aidant naturel
 et celui du crédit d'impôt en raison de l'âge ne donnent aucun bénéfice à une personne dont les revenus
 sont si faibles qu'elle ne paie aucun impôt, car ils ne servent qu'à réduire l'impôt à payer par une personne.

Nous demandons que ces crédits d'impôt soient modifiés en crédits remboursables pour les personnes qui ne paient aucun impôt fédéral.

- 4- Versement unique de 500\$ en août 2021 aux aînés de 75 ans et plus admissibles au SV pour composer les coûts supplémentaires pour assurer leur sécurité durant la pandémie Bien que le gouvernement libéral ait annoncé une modification à cette mesure, l'AQDR trouve cette mesure inéquitable parce que contrairement aux aînées de 75 ans et plus, les personnes aînées de 65 ans et plus n'ont pas accès à l'augmentation du 10% de la pension de la sécurité de la vieillesse. Cette mesure ne devrait cibler que les aînés les plus vulnérables qui ne perçoivent que le SV & SRG et ne paient pas d'impôt fédéral et le montant devrait être de 1000\$ au lieu de 500\$.
- 5- Augmentation de la contribution fédérale pour les soins de santé
 De 1957 à 1977, la contribution financière du gouvernement fédéral aux soins de santé représentait un
 pourcentage (la moitié) des dépenses des provinces et des territoires pour des services médicaux et
 hospitaliers assurés par les provinces. En 2020, cette contribution était de 23%.

L'AQDR demande :

- Une correction immédiate de 10% de la contribution fédérale en santé sans condition afin que celle-ci soit de 33%:
- > D'ici la fin du prochain mandat, rétablir la contribution du fédéral à 50% de ces frais.

À propos de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes à la retraite et à la préretraite. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. L'AQDR représente plus de 25 500 membres regroupés en 41 sections locales, partout au Québec.

- 30 -

Source : Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Informations : Elizabeth Hallée-Lamarche Catapulte Communication

ehallee@catapultecommunication.com

418 932-9371